

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

***14094545***

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS

24 AVR. 2014

Greffe

N° d'entreprise : 0468.375.881

Dénomination

(en entier) : **DOCTEUR FERLETIC**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Civile sous forme de société privée à responsabilité limitée

Siège : 7333 Saint-Ghislain (Tertre), rue Defuisseaux, 41

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Valérie De Racker, notaire à Ollignies (Ville de Lessines), le 28 mars 2014 :

L'assemblée a pris la résolution suivante:

AUGMENTATION DU CAPITAL

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital à concurrence de deux cent quatre-vingt huit mille euros (288.000 €) pour le porter de dix-huit mille cinq cent nonante deux euros et un cent (18.592,01 €) à trois cent six mille cinq cent nonante deux euros et un cent (306.592,01) avec création de onze mille six cent dix huit (11.618) parts nouvelles, résultant de l'apport par monsieur Philippe FERLETIC d'une créance qu'il détient contre la société sous forme d'un compte-courant

Onze mille six cent dix huit (11.618) parts nouvelles, entièrement libérées, ont été attribuées à monsieur FERLETIC, en rémunération de l'apport du compte-courant qu'il détient dans les comptes de la société civile ayant adopté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "DOCTEUR FERLETIC".

Ces parts nouvelles ont été immédiatement souscrites par apport en nature et entièrement libérées à la souscription.

Il a dès lors été décidé de modifier l'article 5 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à trois cent six mille cinq cent nonante deux euros et un cent (306.592,01). Il est divisé en douze mille trois cent soixante huit (12.368) parts sociales nominatives, sans valeur nominale, représentant chacune un/ douze mille trois cent soixante huitième (1/12.368) de l'avoir social . »

L'assemblée générale a décidé de confier la coordination des statuts et le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Tournai d'un texte intégral des statuts dans une version mise à jour au notaire Valérie De Racker, soussigné.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Valérie De Racker, notaire. Déposés en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/05/2014 - Annexes du Moniteur belge